COMMUNE DE
PRÉVERENGES

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/25

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 34'650.- TTC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE REMISE EN ÉTAT PARTIELLE DE LA RUE DE LAUSANNE

MUNICIPALITÉ DE PRÉVERENGES Préavis N° 3/25

Demande d'un crédit de CHF 34'650.- TTC pour la réalisation des travaux de rénovation et de remise en état partielle de la Rue de Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objectif l'approbation du Conseil communal relative à une demande de crédit afin de réaliser des travaux de rénovation et de remise en état partielle de la Rue de Lausanne. Ces travaux sont nécessaires en raison de la dégradation et des déformations importantes de la surface pavée. Ces nuisances structurelles mettent en péril la sécurité des piétons ainsi que la stabilité des arbres en bordure. Ces déformations importantes impactent de manière inquiétante la collecte des eaux de surface, empêchant le bon écoulement gravitaire des eaux vers les grilles d'évacuation. Il est important de rappeler que la Rue de Lausanne est limitée à 20 km/h, ce qui en fait une artère prioritaire pour les piétons.

2. État des lieux

En jaune sur le plan ci-dessous, la partie de la Rue de Lausanne concernée par lesdits travaux, sur une longueur d'environ 75 [m] et d'une largeur moyenne de 1.40 [m].

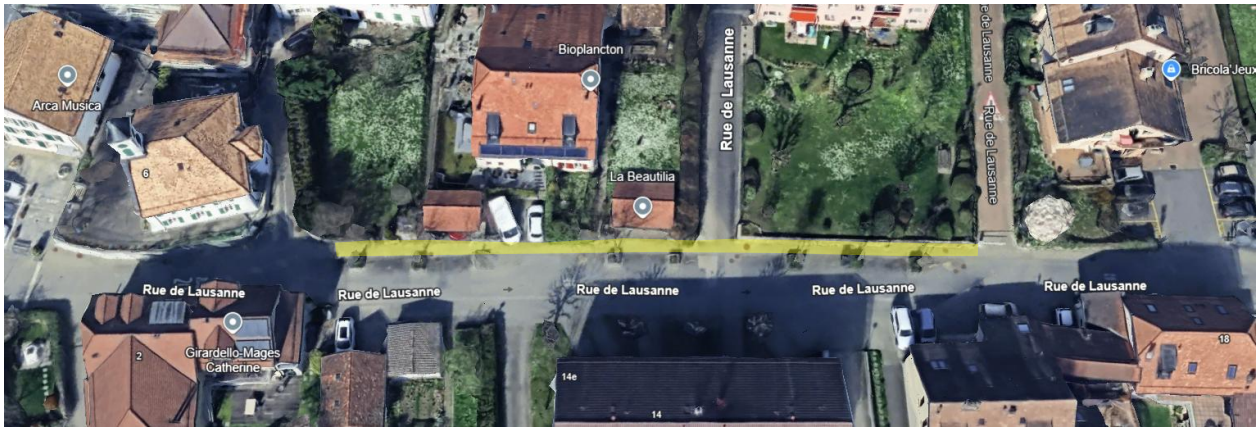

Il convient de préciser que la réfection complète de cette rue n'est pas envisagée à ce stade. En effet, un projet d'envergure plus vaste, concernant à la fois la Rue de Lausanne et la Route d'Yverdon, est en cours de développement et sera lancé dès le début de la prochaine législature, selon les prévisions de la Municipalité.
Cependant, dans l'attente de la réalisation de ce projet global, il y a lieu de signaler que plusieurs portions de la chaussée sur la Rue de Lausanne, ainsi qu'à la jonction avec la Route d'Yverdon, présentent des dégradations importantes qui compromettent la sécurité et le confort des usagers. Ces zones nécessitent des interventions urgentes de remise en état, incluant la réparation des fissures, le resurfaçage et le rattrapage des inégalités de niveau. Les travaux de réfection seront réalisés dans le cadre des montants alloués au budget 2025, permettant ainsi de garantir une amélioration rapide de la qualité de la route tout en minimisant les désagréments pour les usagers.
Ces mesures permettront de maintenir la circulation dans de bonnes conditions jusqu'à ce que le projet à long terme puisse être concrétisé.

3. Descriptif du projet

3.1 Bande Nord de la Rue de Lausanne

Les travaux liés aux déformations importantes de la bande Nord pavée, mettant en péril la sécurité des utilisateurs, incluent le remplacement de la surface pavée par un enrobé bitumineux, ainsi que la mise en forme d'une rigole pour la récolte des eaux de surface. Il est prévu de déposer la totalité de la surface pavée et de reprendre l'encaissement afin de stabiliser la couche sous-jacente pour garantir une fondation solide et un nivellement à même d'assurer une pente adéquate pour l'écoulement des eaux.

Une rigole de collecte des eaux sera créée parallèlement à la partie concernée. Cette rigole sera également réalisée en enrobé bitumineux, assurant une continuité esthétique et fonctionnelle avec la surface en question. La rigole permettra de guider et de canaliser les eaux de pluie vers les dispositifs d'évacuation.

3.2 Bande en enrobé bitumineux

La mise en œuvre d'un enrobé bitumineux sur l'ensemble de la bande Nord et la mise en forme de la rigole permettront d'obtenir une surface uniforme, lisse et résistante aux déformations. L'enrobé permettra également un bon écoulement de l'eau et une résistance aux intempéries accrue.

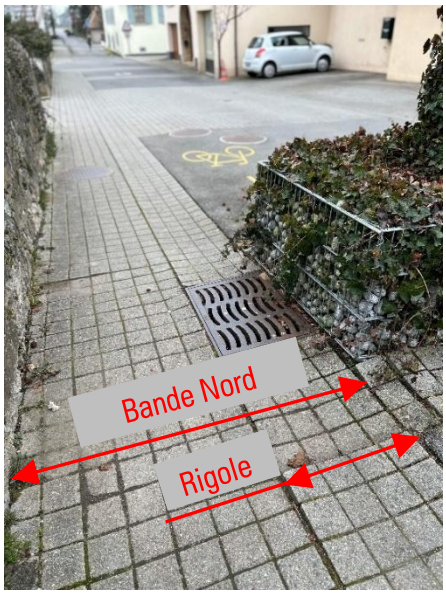

3.3 Justification des travaux

Les travaux de remplacement de la bande concernée actuellement pavée par une surface en enrobé bitumineux, accompagnés de la création d'une rigole de drainage, répondent efficacement aux problématiques identifiées. Ils garantissent non seulement la sécurité des usagers, mais aussi une gestion optimale des eaux de surface, contribuant à la pérennité et à l'entretien du site à long terme.

La réhabilitation de cette surface vise à :

- Améliorer la viabilité et la sécurité des usagers ;
- Renforcer et pérenniser la stabilité et la durabilité des infrastructures ;
- Améliorer le drainage des eaux de surface.

4. Calendrier prévisionnel

Les travaux seront exécutés durant la belle période, soit au printemps et à l'été 2025, afin de bénéficier de conditions météorologiques favorables. Cette période optimale permettra d'assurer la bonne exécution des aménagements, notamment en ce qui concerne les éventuels travaux de terrassement et la pose des enrobés bitumineux, tout en minimisant les risques liés aux intempéries.

Le calendrier prévisionnel pourrait se structurer ainsi :

- Préparation du site (assainissement, terrassement, drainage, etc.) ;
- Travaux principaux d'aménagement (mise en forme de l'encaissement) ;
- Finalisation et ajustements (finitions, pose des enrobés bitumineux, vérification de la conformité).

Un planning détaillé des travaux sera établi ultérieurement, précisant les phases d'exécution, les délais précis et les éventuelles contraintes logistiques, en concertation avec l'entreprise retenue.

5. Coûts

5.1 Coût des travaux prévisionnel

Le coût des travaux prévisionnel présenté à ce jour est estimé avec une marge de précision de +/- 15 %. Cette variation s'explique par le fait que les prix initialement proposés lors de l'appel d'offres avaient une validité de 30 jours.

Une actualisation des coûts est nécessaire pour refléter d'éventuelles évolutions des prix des matériaux, de la main-d'œuvre et des autres facteurs économiques influençant le marché.

Toutefois, ces ajustements ne seront pas appliqués de manière automatique. Avant l'adjudication du marché, une phase de négociation finale permettra d'affiner les montants afin d'assurer un juste équilibre entre le respect du budget et la maîtrise des coûts.

L'objectif est d'optimiser les conditions financières du contrat tout en garantissant la qualité et la conformité des travaux prévus.

Le coût global des travaux prévisionnel à +/- 15%, au 20 mars 2025, est réparti comme suit :

Travaux	Coût [CHF] net TTC	Budget 2025 [CHF] net TTC	Montants à valider [CHF] net TTC
Génie civil	34'650.00	0.00	34'650.00
Total	**34'650.00**	**0.00**	**34'650.00**

Un montant équivalent à 10 % de chaque partie d'ouvrage a été ajouté pour couvrir les éventuels divers & imprévus. Ce montant ne pourra être utilisé qu'avec présentation de justificatifs et sous réserve de l'accord préalable du Maître de l'Ouvrage.

6. Financement

Le montant de **CHF 34'650.- net TTC** sera payé soit par les avoirs en compte de la Commune, soit par l'emprunt.

7. Comptabilisation

Le montant de **CHF 34'650.- net TTC** sera imputé sur le compte **61500.3141.09 - Entretien du réseau routier**.

8. Conclusion

Ce projet de rénovation s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie des riverains, de préservation des infrastructures communales et de valorisation de l'environnement urbain.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES

- vu le préavis municipal n° 3/25 du 7 mars 2025,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 34'650.- pour **les travaux de rénovation et de remise en état partielle de la Rue de Lausanne**

2. D'imputer le montant **CHF 34'650.-** sur le compte **61500.3141.09 - Entretien du réseau routier**

DIT

- que le montant sera payé, soit par les avoirs en compte de la Commune, soit par l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 mars 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : Guy Delacrétaz

Le Secrétaire : Antoine Monnier

Délégué de la Municipalité : M. Alain Garraux

Proposition de date pour la 1re séance de la commission : Jeudi 27 mars 2025 à 20h00

Lieu : Annexe II du bâtiment administratif

Préverenges, le 7 mars 2025/MB